

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de construction de la Ville de Dégelis.

QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution 250906-8185 lors de la séance régulière du 2 septembre 2025, le projet de règlement numéro 769 modifiant le règlement de construction numéro 658 de la ville de Dégelis.

QUE ce projet vise à :

- Modifier les normes relatives aux soupapes (clapet anti-retour) et au raccordement aux réseaux d'égout sanitaire.
- Modifier les normes relatives à l'éclairage extérieur.

QUE suite à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation se tiendra jeudi le 18 septembre 2025 à 16h30 au sous-sol du Centre culturel Georges-Deschênes, 367 avenue Principale à Dégelis. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ils peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la ville de Dégelis.

Le projet de règlement contient des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire. Il peut être consulté, sans frais, à l'Hôtel de Ville au 369 avenue Principale, Dégelis, aux heures normales d'ouverture du bureau ou sur le site web de la ville de Dégelis au www.degelis.ca.

Donné à Dégelis, le 4 septembre 2025



Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier